

Enfin l'admini-
corporation son-
nistration.

HUITIÈME RAPPORT ANNUEL
DE
L'HOPITAL NOTRE-DAME
MONTRÉAL.

Année 1887-88.

L'Hôpital Notre-Dame a été fondé pour la guérison et le soulagement des malades, sans distinction de nationalité ou de religion. Le soin des malades et la gestion intérieure sont confiés aux Révérendes Sœurs de la Charité (*Sœurs Grises*), dont dix-huit résident continuellement à l'Hôpital. En outre, deux religieuses de la même communauté viennent à l'Hôpital chaque soir pour veiller les malades durant la nuit.

L'Hôpital possède un Chapelain ou Aumônier catholique qui y prodigue les secours et les consolations de la religion à ceux qui en ont besoin.

La corporation de l'Hôpital se compose de membres ordinaires, de Gouverneurs à vie et de Gouverneurs élus.

Les affaires de la corporation sont surveillées par un bureau appelé *Bureau des Gouverneurs*.

Le service médical est entièrement sous le contrôle d'un bureau appelé le *Bureau Médical*.

Sont membre-
ont payé une c-
et ils demeuren-
nuent de payer
prendre part au
Gouverneurs, à
corporation, qu-
de juillet.

Sont Gouver-
Dame tous ceu-
lars, continuem-
dix dollars.

Les Gouver-
Gouverneurs.

Les Gouver-
annuelle de la
doit excéder ce-

Pour être éli-
corporation un
contribution a
durée de leur
droits et privil-

Le Bureau d
neurs à vie et

Ce Bureau s
et pour cette f
les derniers m
décembre.

Les officiers
deux Vice-Pré

Le Bureau
blée générale
lequel état do

Le Bureau i
officiers un P